

Image not found or type unknown



Compagnon accro à l'alcool

Par **mclaudé**, le **13/03/2011** à **16:39**

Bonjour,

en couple depuis 22 ans sans mariage ni pacs, je souhaite me séparer du père de mes 2 enfants (19 et 15 ans), car il s'enfoncé de plus en plus dans l'alcool et refuse de se soigner. nous avons acheté une maison ensemble il y a 5 ans, mais l'emprunt est prélevé sur mon compte depuis le départ.

je souhaite garder la maison; peut-il exiger de l'argent de ma part, sachant que laisser ses enfants ne lui pose aucun problème et que sa participation dans le budget famille est nettement inférieure à la mienne.

merci pour vos réponses

Par **mimi493**, le **13/03/2011** à **16:45**

Sauf à vouloir contester l'acte notarié en justice en prouvant que c'est vous qui avez tout payé, vous devez lui racheter la moitié de la maison SI il veut bien et SI il veut partir

Par **mclaudé**, le **13/03/2011** à **16:52**

merci pour la réponse rapide;

Par **Hugues**, le **04/05/2011** à **16:33**

Bonjour,

Vous devez regarder les conditions de votre crédit, étant en concubinage, si votre crédit est aux deux noms il ne peut pas être prélevé sur un seul compte nominatif.

donc si le crédit est à votre nom c'est votre maison. autrement vous devez prouver que la maison est issue de vos biens propres c'est à dire que seuls vos revenus et autres biens ont payé cette maison.